

LEGENDE

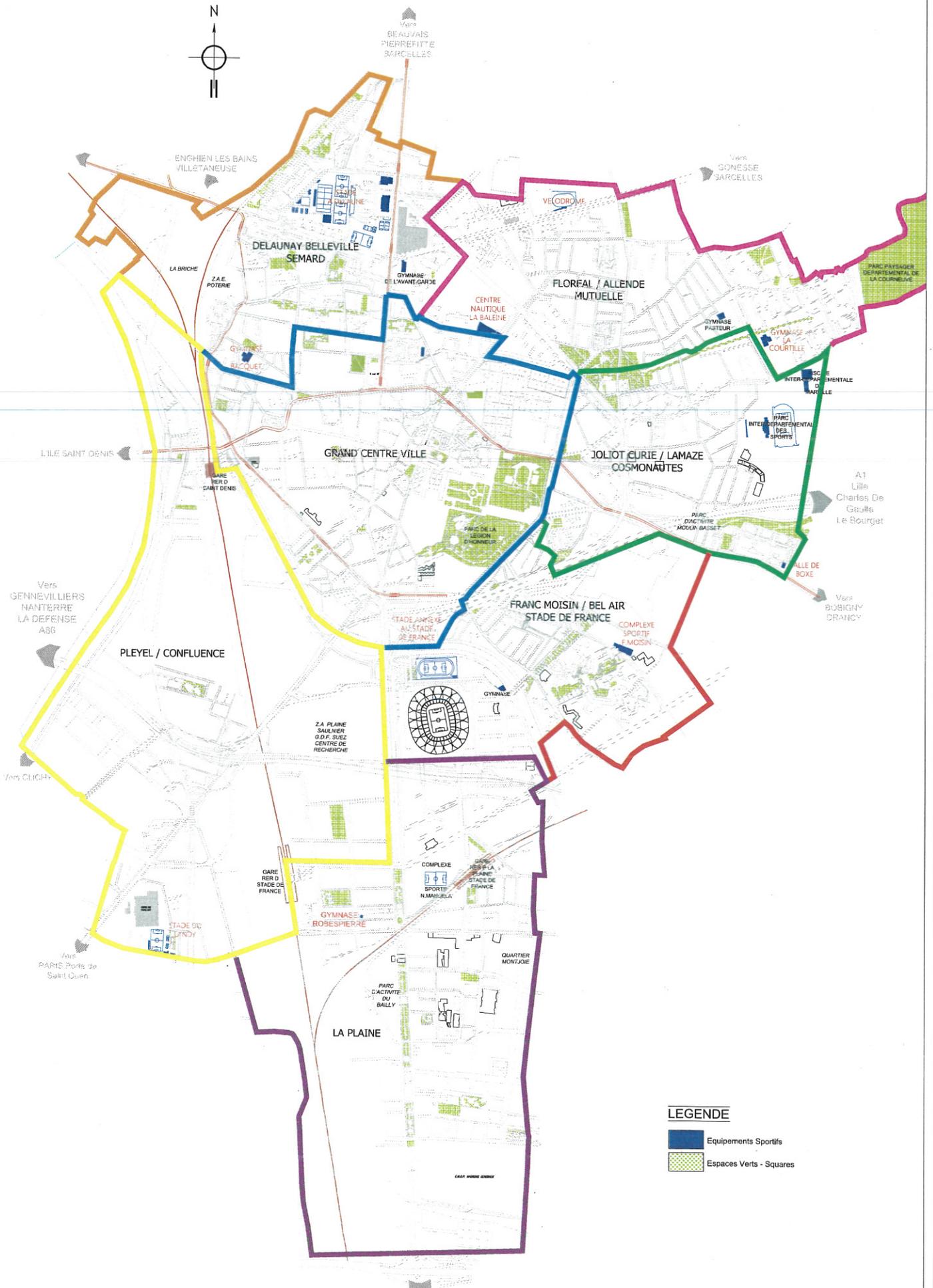
	Equipements Culturels
	Espaces Verts - Squares

Saint Denis
 2 place du Caquet
 93200 Saint Denis

DIRECTION DES BATIMENTS
 ET DE L'ARCHITECTURE BUREAU DESSIN
 Email: bureau.dessin.architecture@ville-saint-denis.fr
 Téléphone: 01 49 33 66 66
 Plans des bâtiments municipaux - 13 Equipements Saint-Denis - CULTURELS

**PLAN DES EQUIPEMENTS
 VILLE DE SAINT-DENIS**
 BATIMENTS CULTURELS

SITUATION	PLAN INDICATIF
Echelle: Sans	Plan N°: 11
Date de MAJ: 08.2014	Imprimé le: 30.04.15



LEGENDE

- Equipements Sportifs
- Espaces Verts - Squares

Liste des activités proposées 2015-2016

Activités physiques :
<ul style="list-style-type: none">- Initiations au ping pong, hockey, hand ball et au football;- Gymnastique au sol;- Patinage;
Activités artistiques
<i>Danse :</i> <ul style="list-style-type: none">- Danse, hip hop, contemporaine;- Techniques de chorégraphie
<i>Peinture et dessin :</i> <ul style="list-style-type: none">- Peinture sur tissu, soie, verre ;- Techniques de dessin ;- Art plastique ;- Dessin et graff ;
<i>Musique :</i> <ul style="list-style-type: none">- Apprentissage d'un instrument tel guitare, piano ou percussion ;- Chant traditionnels et choral
<i>Arts du spectacle :</i> <ul style="list-style-type: none">- Théâtre, jeux de rôle, magies ;- Lecture de contes, histoires ;- Arts du cirque
<i>Photographie:</i> <ul style="list-style-type: none">- Technique de prise de photo ;- Technique de développement ;
Activités manuelles
<ul style="list-style-type: none">- Art décoratif ;- Mosaique- Travail du bois, balza (figurine, personnage, décors...)- Bricolage, menuiserie, mécanique ;- Réalisation d'instrument de musique ;- Poterie, vannerie, modelage ;- Couture (costume, habits poupées, décors) ;- Techniques figurine ballon de baudruches ;- Jardinage (réalisation de potager) ;- Activités de recyclage ;- Maquillage spécialisé ;- Création de bijoux fantaisie ;- Pâtisserie ;
Activités techniques
<ul style="list-style-type: none">- Multimédia (traitement journal de texte...) ;- Sciences et techniques ;- Montage vidéo ;

Saint Denis

Projet éducatif territorial
Rentrée 2014-2015
ECOLES MATERNELLES

ECOLES	ADRESSE
BAS PRES	2 rue Guy Môquet
BEL AIR	8 rue Le Roy des Barres
BESSON (COLETTE)	2/8 rue Henri Delaunay
BRISE ECHALAS	5 impasse Saint Clément
CORBILLON	19 rue du Corbillon
DELAUNAY-BELLEVILLE	2 impasse Jacques Duclos
DOISNEAU (ROBERT)	3 rue Cristino Garcia
DOS D'ANE (MOULIN DU)	5 boulevard Félix Faure
DRAPIERS (LES)	9 rue de la Montjoie
ESTREE	6 rue Suger
FLOREAL	10 rue Pasteur
FRANC-MOISIN	17 allée du Languedoc
GUELDRES(LES)	rue du square de Geyter
HAUTES NOELLES (LES)	7 rue Valentina Terechkova
HERMITAGE (L')	8 rue Auguste Poullain
JONCHEROLLES (LES)	4 villa des Joncherolles
LA LISON	17 rue du Bailly
LA ROSERAIE	47 rue Pinel
LENDIT(LE)	241 ave du Président Wilson
MARVILLE	1 passage des écoles
MONTJOIE (LA)	8 allée Saint-Just
MOULIN BASSET	4 chemin du Moulin Basset
OPALINE	41 rue du chaudron
PLEYEL	Passage de la Harpe
PUY PENSOT	6 rue Emile Connoy
RU DE MONTFORT	12 cours du Ru de Montfort
SAINT-LEGER	36 avenue Lénine
SAUSSAIE (LA)	31 allée des Saules
SOURCE (LA)	5 rue Blanqui
STADE (LE)	6 rue Eugène Hénaff
VIEILLE MER	31 ave Romain Rolland
WALLON (HENRI)	2 rue Guy Môquet

Saint Denis

Projet éducatif territorial
Rentrée 2014-2015
ECOLES ELEMENTAIRES

ECOLES	ADRESSE
BALZAC(HONORE DE)	10 rue Jean Mermoz
BLERIOT(LOUIS)	5 passage des écoles
CALMETTE (ALBERT)	10 rue Pasteur
CARSON (RACHEL)	2/8 rue Henri Delaunay
CASARES (MARIA)	3 rue Cristino Garcia
CESAIRE (AIME)	17 rue du Bailly
COSMONAUTES	5 rue Valentina Terechkova
CURIE (JOLIOT)	2 chemin du Moulin Basset
DE CHAMBRUN	47 rue Pinel
DESCARTES (RENE)	14 cours du Ru de Montfort
DIEZ (ANDRE)	38 ave Lénine
France(ANATOLE)	passage de la Harpe
GUESDE (JULES)	8 rue du Corbillon
GUTENBERG	9 rue de la Montjoie
HUGO (VICTOR)	8 rue Jean Mermoz
LACORE (Suzanne)	41 rue du Chaudron
LANGEVIN (PAUL)	2 rue Guy Môquet
MADIGOU (ROLAND)	34 ave Lénine
MICHEL (LOUISE)	35 rue Danielle Casanova
PASTEUR (LOUIS)	10 rue Pasteur
RENOIR (AUGUSTE)	17 allée du Languedoc
ROBESPIERRE	241 ave du Président Wilson
RODIN (AUGUSTE)	17 allée du Languedoc
SAINT-EXUPERY	3 passage des écoles
SAINT-JUST	12 allée Saint-Just
SEMARD (Pierre)	2 rue Eugène Hénaff
SEMAT(ROGER)	4 villa des Joncherolles
SEMBAT(MARCEL)	7 bld Marcel Sembat
SORANO (DANIEL)	3 bld Félix Faure
VALLES (JULES)	55 bld Jules Guesde
VILAR (JEAN)	17-19 rue des Boucheries

CHARTRE D'UTILISATION PARTAGÉE DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

PRÉAMBULE

La mise en œuvre des activités périscolaires développées dans le cadre de la politique éducative municipale conduit les services municipaux compétents à devoir utiliser certains locaux communs et certaines salles de classe en dehors des heures où ils sont affectés à la formation initiale des élèves.

La mise en œuvre de cette possibilité relève d'un examen école par école. Cet examen doit prendre en compte :

- le besoin des enfants de disposer de locaux adaptés à l'activité qu'ils conduisent pendant le temps scolaire comme pendant le temps périscolaire ;
- l'importance, pour les animateurs, de disposer de locaux adaptés aux activités proposées,
- le besoin pour les enseignants d'utiliser certains locaux, après la fin des activités d'enseignement scolaire hebdomadaire de 24 heures, pour des activités directement liées à l'enseignement scolaire (préparation matérielle des séquences de classe du lendemain, correction de travaux d'élèves), pour des activités d'enseignement (activités pédagogiques complémentaires) et pour la concertation.

OBJET DE LA CHARTRE

La chartre a pour objet de définir les règles régissant l'utilisation partagée des locaux par les enseignants et les personnels d'animation intervenant dans le cadre des activités périscolaires. Une annexe annuelle à la présente chartre précise par groupe scolaire, les locaux concernés, et pour chacun de ces locaux, les périodes d'utilisation et les activités conduites. La chartre et son annexe sont cosignées chaque année par le responsable d'équipement, le directeur de l'école, le directeur de l'accueil de loisirs et les responsables de pause méridienne, d'aide aux leçons et de clubs lecture.

1. Principes partagés - Respect des règles de vie dans un espace polyvalent

Tous les responsables d'activité, sur le temps scolaire et périscolaire, s'engagent à faire respecter les règles fondamentales de vie en collectivité (niveau sonore, déplacements ...), afin de rendre possible l'utilisation polyvalente de ces locaux.

En cas d'utilisation d'une classe, des dispositions sont prises en accord avec l'enseignant pour préserver l'intégrité des travaux des élèves et assurer la mise en sûreté des documents confidentiels et du matériel personnel de l'enseignant et des élèves. La remise en état (rangement et entretien) est aussi assurée avant le retour en classe de l'enseignant.

Dans tous les cas, le responsable de l'activité s'engage à :

- à restituer un espace d'enseignement ou d'activité identique à celui trouvé en entrant ;
- à faire respecter les mêmes règles de base pour tous les usagers des espaces utilisés ;
- à informer de la nature des activités menées dans les différents locaux du groupe scolaire ;
- à restituer ou libérer les locaux à l'heure prévue pour la reprise des enseignements ou des activités, selon l'annexe annuelle jointe.

2. Nature des activités

Les activités conduites dans les locaux du groupe scolaire pendant le temps périscolaire doivent être compatibles avec la destination d'origine des locaux concernés.

L'utilisation de locaux communs tels que les salles d'activité, les préaux, les bibliothèques centre de documentation et les salles spécialisées, dont les salles informatiques, se fait conformément à l'usage prévu pour ces locaux, quel que soit l'horaire à laquelle se tient l'activité

La situation particulière des salles de classes, qui restent principalement des lieux dédiés à l'enseignement, limite leur usage à des activités calmes. Les salles de classe sont donc, sur le temps périscolaire, exclusivement utilisées pour la tenue des aides aux leçons et des clubs lecture.

3. Utilisation du mobilier et du matériel mutualisé

Même si les enseignants et les animateurs de chaque temps périscolaire bénéficient d'une dotation spécifique en matériel permettant de mener à bien leurs enseignements et leurs activités, il est possible qu'ils soient amenés à utiliser le même matériel sur des temps différents. Il s'agit principalement de matériel d'investissement acheté par la Ville pour les différents temps de la journée des enfants, de type : jeux roulants, matériel EPS, matériel informatique, etc..

Le matériel partagé fait l'objet d'une concertation entre les utilisateurs afin de préciser, dans une convention de mutualisation, les conditions de leur utilisation et de leur rangement et les éventuelles restrictions.

En cas d'utilisation partagée de matériel spécifique, chacun s'engage :

- à rendre disponibles le matériel concerné ;
- à utiliser le matériel pour les activités auxquelles ils sont destinés ;
- à assurer le rangement dans les espaces prévus à cet effet.

Dans tous les cas, sur les temps scolaires et péri-éducatifs, l'utilisation des locaux et du matériel s'effectuera dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène.

Chacun des partenaires s'engage, dès qu'une dégradation a été commise et/ou constatée à le signaler au directeur d'ADL et/ou au directeur d'école.

4. Gestion des clés

Le responsable d'équipement a l'ensemble des clés des locaux du groupe scolaire. Il met à disposition des différents responsables d'activités les clés qui leur sont nécessaires. À la fin de son enseignement ou de son activité, chaque responsable s'engage à remettre les clés au responsable d'équipement. Ce dernier est par ailleurs responsable de la mise à disposition des locaux à des associations extérieures ou pour des événements municipaux (réunions publiques, organisation d'élections). Il est garant de l'accessibilité et de la sécurité des locaux.



de la Commune de Saint-Denis, agissant en application de l'article L 212-15 du code de l'éducation
utilisation par le maire des locaux implantés dans la Commune hors temps scolaire

ité académique représentée par V I E N de la circonscription de Saint-Denis



La directrice ou le directeur de l'école

Le directeur de l'accueil de loisirs

Le responsable d'équipement

ADL	Freq' + 30%	SOIREE	Enfant/salle	Freq' + 30%	MERCREDI	Enfant/salle	COMMENTAIRES
HENRI WALLON	Mat	85	42	85	42	PB --> ne sont pas complètes les deux salles d'accueil en préfabriqué en mauvais état si on les compte : 22 enfants par salle	
LA SOURCE	Mat	57	26	46	23	Pas de problème : une salle d'activité collective et une salle de classe inoccupée	
LA SAUSSAIE	Mat	52	26	46	23	Deux salles dont une petite... un préau comme sortie option	
VIELLE MER	Mat	38	38	27	27	PB--> utilisation du préau et de la BCD ou transformation de la salle de classe vacante	
MARVILLE	Mat	53	27	56	28	Pas de problème : Utilisation des préaux marville et Saint Ex et de la salle polyvalente le mercredi	
FRANC MOJISIN	Mat	55	27	49	24	Pas de problème (préau et bibliothèque)	
BRISE ECHALAS	Mat	103	34	83	28	PB : utilisation de la salle d'évolution et de la mezzanine (déjà aujourd'hui)	
DEFLUNAY	Mat	53	53	56	56	PB : une seule salle mais salle activée en mezzanine du préau et préau	
LE STADE	Mat	46	23	56	28	Pas de problème (+ 2 préaux (schard et Stade) pour jeux collectifs)	
CORBILLON	Mat	39	13	39	13	Pas de problème (préau)	
LES GUELDRES	Mat	80	27	72	24	Pas de problème (préau et bibliothèque)	
PIY PENSOT	Mat	91	30	95	32	PB : une des deux salles de repos n'est pas utilisée, peut-on la transformer en salle ADL mater? + salle de motricité	
ANDRE DIEZ	Mat	65	33	65	33		
LOUIS PASTEUR	Mat	62	24	78	26	Problème de locaux le mercredi après-midi avec saturation des salles et le seul préau présente des poteaux qui empêchent l'organisation d'une activité de qualité	
LOUIS PASTEUR	Mat	52	17	143	48	Deux préaux couverts peuvent être utilisés pour mener des activités.	
OPALINE	Mat	44	22	35	18		
OPALINE	Mat	14	5	26	9	sous utilisation des locaux	
D. CASANOVA	Mat	74	25	85	29	Pas de problème mais le préau de l'école maternelle est inaccessible en soirée (occupé par l'école dans le cadre d'aps, non autorisation de la directrice de l'école)	
D. CASANOVA	Mat	42	14	70	23	Pas de problème (+ préau)	
R. DESCARTES	Mat	43	21	46	23	Pas de problème (+ préau et salle polyvalente)	
R. DESCARTES	Mat	20	7	75	25	Pas de problème (+ préau utilisé pour jeux collectifs)	
BESSON	Mat					le préau et le gymnase ne sont plus disponibles pour l'adl, et ce 3 soirs sur 4 à cause d'activités MEN	
BESSON	Mat					une salle de classe dispo	
LE LENDIT	Mat	104	35	91	30	PB malgéré usage salle informatique (club lecture) et préau maternelle	
LE LENDIT	Mat	33	16	65	33	gymnase pour les ASP	
PLEVEL	Mat	110	37	117	39	PB : possibilité d'aller dans 2 salles d'activité collective de l'école mater (CL uniquement dans école élém) ?	
PLEVEL	Mat	80	20	117	29	Pas de problème (+ préau et salle informatique - bibliothèque ou Club lecture)	
DOISNEAU	Mat	85	28	75	25	Pas de problème (+ salle polyvalente et préau)	
DOISNEAU	Mat	52	17	55	18	Pas de problème (+ salle informatique + salle polyvalente)	
120 WILSON	Mat	65	33	65	33	PB : 2 salles d'activités collectives dans l'école : possibilité de les utiliser en soirée et mercredi?	
120 WILSON	Mat	37	18	78	39	PB : Utilisation du préau ? --> accueil à Opaline le mercredi?	
GUTENBERG	Mat	67	23	67	24	Pas de problème : salle polyvalente en plus...	
GUTENBERG	Mat	37	12	73	24	Pas de problème grâce aux deux préfabriqués	
LISSON	Mat	98	33	78	26	PB le soir : possibilité bibliothèque (jeux de cartes actuellement) et salle d'activité collective	
LISSON	Mat	73	36	86	43	PB : seulement salle informatique car préau utilisé ASP --> GUTENBERG?	
ESTREE	Mat	110	37	91	30	PB : utilisation de la salle d'évolution de la maternelle?	
VICTOR HUGO	Mat	72	36	69	34	PB : possibilité de convertir définitivement un petit dortoir en salle ADL mater? Ou transfert d'une salle élém en mater?	
VICTOR HUGO	Mat	57	14	99	25	Pas de pb	
F. LAMAZE	Mat	47	16	39	16	Pas de problème : propre préau aménagé...	
F. LAMAZE	Mat	34	7	75	15		
HAUTES NOELLES	Mat	24	12	27	14	Pas de problème : préau	
COSMONAUTES	Mat	12	12	13	13	Pas de problème : salle informatique et BCD (CL dans salle de classe)	
ROGER SEMAT	Mat	42	21	43	21	Pas de problème (+ préau utilisé pour jeux collectifs)	
ROGER SEMAT	Mat					Problème surtout pour la tranche d'âge 6/7ans (plus de 40 enfants) --> préau	
ROGER SEMAT	Mat	43	14	117	39	BCD utilisée pour club lecture et une salle polyvalente utilisée par cours de langue...	
D. SORANO	Mat	60	30	52	26	les deux préaux (maternelle et élémentaire) sont aujourd'hui déjà utilisés par l'ADL en soirée sans conflit d'usage	
D. SORANO	Mat	33	8	85	21	La salle d'activités collectives est utilisée comme centre de ressource pour l'accueil des enfants porteurs de handicap et sert à leur accueil	
JULES GUESDE	Mat	89	30	130	43	PB : utilisation du préau ou salle d'activité collective de l'école? Question de l'ADL à Vallée ?	
JEAN VILAR	Mat	65	16	110	28	4 salles disponibles (+ cuisine, préau...), pas de problèmes	
JULES VALLES	Mat						
MARCEL SEMBAT	Mat	98	33	143	48	problème des 3 salles qui sont déjà trop petites Q.salle d'activités collective de l'école? Mais baisse effectif école -46 enfants donc serait plus que 83 enfants en soirée soit 28 par salle et 120 le mercredi soit 40 par salle --> pb surtout le mercredi	